

- VILLE DE FRESNES -

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX
Séance du 20 octobre 2021

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt et un, le vingt octobre, à dix-huit heures, la commission consultative des services publics locaux de la commune de Fresnes s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Marie Chavanon, Maire, Présidente.

Étaient présent.es : Monsieur Régis Oberhauser vice-président et M. Olivier Guillotin, représentant la Commune – Madame Claire Lefebvre, conseillère municipale - Madame Anne Saouzanet représentant les locataires pour le domaine de la géothermie - Messieurs Laurent Nogue et Jérôme Ta représentant la société Sofrège - Mesdames Coline Huard et Coralie Alexandre représentant la société Sermet - Madame Marjorie Guin, Responsable Directrice générale adjointe – Madame Clélia Cortesi, chargée de mission.

Étaient excusé.es : Madame Marie Chavanon, Présidente – Madame Marie Leclerc-Bruant et Madame Aurélie Million représentant la commune – Messieurs Marc Maury et Robert Casalis représentant les copropriétaires pour le domaine de la géothermie – Monsieur Zakaria Nour représentant les locataires.

La séance est ouverte par M. Oberhauser à 18h00 qui informe les participant.es de l'empêchement de la Présidente. Il rappelle le rôle de la présente commission ainsi que l'ordre du jour de la séance.

- **Présentation du rapport d'activité 2020 de la société Sofrège**

M. Ta présente le bilan d'activité 2020 de la société Sofrège.

- **Échanges**

Mme Lefebvre revient sur les efforts entrepris par les abonné.es, comme évoqué en début de présentation, et demande de quels types d'effort il s'agit.

M. Ta répond, qu'il s'agit, pour la partie secondaire, des opérations d'équilibrage et de désembouage réalisées afin d'épuiser au maximum la chaleur fournie. Elles permettent une meilleure utilisation de l'énergie et un gain de confort.

M. Nogue précise que l'équilibrage est le fait de répartir de manière homogène l'énergie que nous fournissons sur un bâtiment. Le désembouage est une action qui vise à améliorer la qualité de l'eau.

M. Oberhauser précise qu'un travail est réalisé à ce titre, depuis près de sept ans, afin de fluidifier les relations entre exploitants secondaires et primaires. Il porte aujourd'hui ses fruits dans la dimension de l'optimisation du réseau, qui constitue l'axe prioritaire du plan d'actions élaboré dans le cadre du schéma directeur. Ces efforts démontrent une véritable implication de toutes les parties dans la conduite de ce service public de chauffage urbain par géothermie.

Mme Saouzanet signale un manque de chaleur au sein du Centre Municipal de Santé (CMS) en période de grand froid. Elle précise que le personnel, pour pallier ces difficultés, est parfois amené à installer des radiateurs électriques d'appoint afin de fournir une chaleur correcte pendant les soins. Mme Saouzanet demande si une solution plus pérenne pourrait être trouvée.

M. Oberhauser indique qu'un pré-audit d'arrivée et de distribution de la chaleur va être réalisé. Dans la conception des lieux, la sous-station est commune et partagée entre la copropriété d'habitation et le CMS. La Ville se propose d'intervenir au sein des assemblées générales de copropriété pour évoquer ces difficultés. M. Oberhauser indique que la santé fait également partie de ses délégations, et que, dans ce cadre, il travaille avec les équipes du CMS, à l'élaboration d'un plan d'actions, portant à la fois sur les enjeux de santé et sur la gestion du bâtiment. La question est donc abordée et traitée.

M. Guillotin souhaite obtenir des précisions quant au phénomène de fuites survenues sur le réseau. Il demande s'il s'agit bien d'actions extérieures qui viennent détériorer les canalisations. Il interroge également le taux d'usure du réseau historique.

M. Ta évoque, pour illustrer sa réponse, la fuite survenue l'année passée au niveau de l'hôtel de ville. Sur un échantillon de la tuyauterie à disposition, le constat est fait, au niveau de la partie piquage, d'une agression extérieure due à une mauvaise installation. En revanche il indique que la tuyauterie est en bon état.

M. Oberhauser précise qu'il s'agit d'une démarche demandée dans le cadre du schéma directeur ; à savoir vérifier l'obsolescence du réseau ou sa dégradation. Il précise que les aciers sont de bonne qualité, mais que le sectionnement de réseau dans le cas d'interventions doit être repensé. M. Oberhauser ajoute que se tiendra vendredi 22 octobre une réunion en présence de la Ville, de Sofrège et de Sermet pour évaluer les avancées du plan d'actions, et notamment en ce qui concerne l'étude hydraulique du réseau qui devra, à cette occasion, être présentée par Sofrège.

Mme Lefebvre questionne l'indexation du prix de la géothermie sur celui du gaz, et suites aux fortes augmentations, les impacts pour le réseau.

M. Nogue répond que la tarification de la partie proportionnelle de Sofrège, est indexée en partie sur le gaz. Inévitablement, le contexte énergétique actuel n'est pas favorable à une baisse des prix, ce qui a un impact sur le réseau de chaleur. Néanmoins, cette augmentation est doublement limitée.

D'une part, par les autres sources d'énergie, en particulier la géothermie, et, d'autre part, grâce à la partie abonnement. En effet, la tarification se divise en deux termes. Le terme R1 qui est proportionnel à la consommation d'énergie de chacun des sites, et un terme R2 qui lui est proportionnel à la puissance souscrite. Celui-ci dit abonnement est une partie stable qui permet de contenir d'éventuelles augmentations des prix du gaz. Concernant le part R1, l'utilisation plus importante de géothermie permet également de limiter ces variations.

M. Oberhauser propose aux membres d'émettre leurs avis.

Il rappelle l'avis émis par le comité des abonné.es et usager.es concernant le rapport Sofrège. En effet, le CCSPG a émis un avis favorable constatant que le taux d'EnR de 60.2% tend à atteindre les 62%, comme fixé au contrat de concession. Cette croissance du taux d'EnR est le résultat, d'une part, de l'optimisation mise en place par Sofrège, et d'autre part, des efforts fournis par les abonné.es, comme évoqué plus haut. L'avis favorable s'appuie également sur la qualité du service rendu, avec une amélioration de la communication entre les différents acteurs, avec notamment la refonte du Site abonné. Aujourd'hui, ces efforts permettent un maintien du prix raisonné de la chaleur.

Aussi, le Comité consultatif du service public de géothermie (CCSPG) a proposé un avis favorable sans remarque. M. Oberhauser propose aux membres de suivre cet avis, compte-tenu des bons indicateurs présentés pour l'année 2020. Il ajoute qu'une enquête satisfaction menée par Sofrège a comptabilisé 56% de retours. Cela démontre la qualité du travail mené en concertation. Le service public et sa gestion répondent aujourd'hui aux orientations fixées par la Ville de lutte contre la pollution en ville pour limiter l'impact sur la santé publique, et contre la précarité énergétique, avec également un objectif de modération de l'utilisation de cette énergie. Sofrège est également encouragé à poursuivre les efforts entrepris, notamment pour finaliser la mise en œuvre de la supervision.

Mme Lefebvre demande ce que signifie supervision.

M. Oberhauser répond qu'il s'agit d'outils qui permettent d'analyser en temps réel les consommations. Il s'agit d'une lecture objective de la pression et de la quantité d'énergie fournie. Cette supervision permet d'optimiser le réseau et devrait être déployée dans l'ensemble des sous-stations pour 2023.

M. Guillotin indique qu'il ne voit pas apparaître la sectorisation du réseau dans le cadre du schéma directeur.

M. Nogue répond que ce qui a été analysé par le Schéma Directeur était la qualité du service et la partie développement. M. Nogue propose que soit proposé un plan du réseau et de son développement afin de mettre en évidence ce point. M. Oberhauser rappelle que cela fait partie des éléments à analyser dans le cadre de l'optimisation du réseau. Le travail sur l'étude hydraulique sera présenté en comité des abonnées et usagers et permettra de revenir sur ces questions.

M. Oberhauser propose donc un avis favorable sans remarque. Il rappelle que le CCSPG a proposé la candidature annuelle de la Ville au label éco-réseau de chaleur, jusqu'à la fin du mandat.

Les membres de la commission valident cette proposition à l'unanimité.

M. Oberhauser remercie le délégataire, l'AMO et l'administration pour le travail mené.

• Décision :

La Commission émet un avis favorable au rapport d'activité pour l'année 2020 présenté par la société Sofrège à l'unanimité.

La séance est levée à 19h30.

Fait à Fresnes, le 2 novembre 2021

Le vice-président
Régis Oberhauser

